

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

 E C R E T N° 80/OI9 du 14/OI/80

Portant nomination à titre posthume
dans l'Ordre du Dévouement Congolais

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CON-
GOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINIS-
TRES.

VU la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République
Populaire du Congo ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création
de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les moda-
lités d'attribution du Dévouement Congolais ;

Sur la proposition du Chef de Département de la Chancel-
lerie ;

Après avis du Ministre, Directeur de Cabinet du Chef de
l'Etat ;

 E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Dévouement
Congolais au Grade de Chevalier :

Monsieur N'TSONDE Jacob, Planton en service au Cabinet Militaire
(Chancellerie) à Brazzaville -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement
des droits de chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal
Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout
où besoin sera.--

Fait à Brazzaville, le 14 JANVIER 1980


Colonel Denis SASSOU-N'GUESSO.--